



FONCTION PUBLIQUE

UNION INTERFÉDÉRALE  
DES AGENTS DE LA  
FONCTION PUBLIQUE  
FORCE OUVRIÈRE

46 rue des Petites Écuries - 75010 Paris

01 44 83 65 55

secretariat@fo-fonctionnaires.fr



COMMUNIQUE

Paris, le 9 mars 2026

## Temps partiel thérapeutique « *Quand la gestion prend le pas sur la santé !* »

Les réunions s'enchaînent, mais le discours demeure inchangé au regard des documents reçus aujourd'hui de la DGAFP. La réforme du temps partiel pour raison thérapeutique (TPT) est présentée par l'Administration comme une simple évolution technique, sans remise en cause des droits existants. Pourtant, à la lecture attentive des documents successifs, une réalité s'impose : le discours a changé, et ce changement n'est pas anodin.

Là où le TPT était d'abord pensé comme un outil de protection de la santé et de maintien dans l'emploi, il est désormais de plus en plus abordé sous l'angle de la continuité du service, de l'organisation du travail et de la gestion des effectifs. Ce glissement est dangereux.

En mettant en avant des chiffres, des comparaisons d'effectifs et des difficultés de remplacement, l'Administration construit peu à peu un raisonnement qui tend à faire du TPT un problème à encadrer, plutôt qu'un droit à garantir. La maladie devient une contrainte de gestion. Pour FO Fonction publique, c'est inacceptable.

Le délai de 30 jours pour autoriser un TPT, présenté comme une sécurisation, peut devenir un temps de pression supplémentaire sur l'agent. Les entretiens préalables, les discussions sur l'organisation du service, la multiplication des contrôles possibles à tout moment font peser un risque clair : celui de conditionner la santé de l'agent aux besoins du service.

**FO Fonction publique le rappelle avec force : un agent en TPT n'est ni un privilégié, ni un problème. C'est un agent qui travaille malgré la maladie, et qui doit être protégé, pas suspecté !**

La continuité du service ne peut jamais servir de prétexte pour affaiblir les droits des agents malades. La gestion ne doit pas prendre le dessus sur la santé. Et la logique budgétaire ne peut dicter la manière dont on traite celles et ceux qui souffrent.

FO Fonction publique continuera de s'opposer à toute remise en cause, même déguisée, du droit au temps partiel thérapeutique. Nous continuerons de défendre un TPT fondé sur l'avis médical et l'intérêt de l'agent, et non sur des impératifs organisationnels.